

Pédagogie mise en œuvre : Une analyse des besoins du stagiaire et du responsable sera réalisée en amont de la formation. Chaque session de formation est adaptée à l'activité du participant pour plus de pertinence et une meilleure sensibilisation du stagiaire. Alternance de cours théoriques (méthode expositive), d'exercices de découverte (méthode démonstrative), d'exercices d'applications et des mises en situation avec un cas pratique. Les supports sont écrits et dématérialisés.

Objectifs : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'appréhender les règles liées à la protection des données (RGPD) et réglementation CNIL.

Programme :

1/ Les grands principes du RGPD :

- Qu'est-ce que le RGPD spécifique à la copropriété
- Définitions

2/ Comment réaliser sa mise en conformité :

- Le délégué à la protection des données
- Recenser les données et le traitement, faire le tri dans les données
- Le respect du droit des personnes
- Sécuriser les données

3/ Le contrôle de la CNIL :

- La CNIL
- Les contrôles de la CNIL spécifiques à la copropriété
- Les sanctions en cas de non-conformité

Evaluation de la formation et suivi du stagiaire : Une évaluation de satisfaction globale est réalisée « à chaud ». Un suivi post formation aura lieu à 90 jours avec une évaluation à froid ainsi qu'une mesure du transfert des acquis. Une mesure du transfert des acquis de la formation sera réalisée à l'aide d'exercices ou de mises en situation professionnelle lors de la formation. A l'issue de la formation une attestation individuelle sera remise avec l'évaluation des acquis. A chaque fin de session le formateur établie une synthèse pédagogique.